Bureau communautaire
du 15 septembre 2026
♦♦♦♦♦♦♦♦
PROCES VERBAL DE REUNION

N°	
1	Finances – budget annexe déchets - Exercice 2026 – Admission en non-valeur et créance éteinte de redevance incitative – Budget Déchets ménagers Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations
DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-six, le 4 septembre, Monsieur MOTTAIS, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Assistaient à la séance :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1er Vice-Président*, M. PILLAERT, *2ème Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3ème Vice-Président*, M. MALENFANT, *5ème Vice-Président*, Mme SOULARD, *6ème Vice-Présidente*, M. RENARD, *7ème Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8ème Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9ème Vice-Président*, M. BRODIN, *10ème Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11ème Vice-Président*, M. TRIDON, *12ème Vice-Président*, MM. CHESNEAU, LELIEVRE, LERAY, MONTAUFRAY, RONDEAU, Mme RENARD, MM. DUJARRIER, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mme HOVART, MM. LECHAT, GOUGEON, DOYEN, VALPREMIT, MOUTEL, ORAIN, RIOULT, GERARD.

Absents excusés :

M. PLET est remplacé par Mme FOUQUERAY

Mme JONES, MM. NEVEU, HARAULT, BULENGER, COULON.

---

1 - Finances – budget annexe déchets - Exercice 2026 – Admission en non-valeur et créance éteinte de redevance incitative – Budget Déchets ménagers Mayenne

Hubert DE FEYDEAU

Monsieur le Comptable Public nous demande l'admission des créances suivantes pour un total de **:**

- 2 121.71 TTC sur le budget annexe déchets prélevé à l'article c/6541 - créances admises en non-valeur – sur l'exercice en cours,

- 8 684.67 TTC sur le budget annexe déchets prélevé à l'article c/6542 - créances éteintes – sur l'exercice en cours,

Après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***Autorise l'admission en créances éteintes au compte 6542 ci-dessus au moyen de la liste annexée pour un montant total de 8 684.67 € TTC sur le budget déchets 2026.***
- ***Autorise l'admission en non-valeur des créances ci-dessus au compte 6541 au moyen de la liste annexée pour un montant total de 2 121.71 € TTC sur le budget déchets 2026.***

Mayenne, le 15 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Alain RONDEAU

Le Président,

Adrien MOTTAIS